

**AVIS D'OUVERTURE D'ENQUETE PUBLIQUE**

Par arrêté préfectoral du 18 mai 2012 une enquête publique est ouverte en mairies de COUFFE et de MESANGER, pendant une durée de 33 jours consécutifs, **du lundi 18 juin au vendredi 20 juillet 2012 inclus** portant sur la demande présentée par la SNC « Ferme éolienne des Hautes Landes » en vue d'être autorisée à exploiter un parc éolien comprenant : trois aérogénérateurs et un poste de livraison sur le territoire de la commune de COUFFE et deux aérogénérateurs et un poste de livraison sur le territoire de la commune de MESANGER.

Cette installation est soumise à autorisation sous le numéro 2980 1° de la nomenclature des installations classées.

M. Gilbert COSTEDOAT est désigné en qualité de commissaire-enquêteur titulaire. Il est chargé de diriger cette enquête et de recevoir les observations du public aux lieux, dates et heures ci-après :

- |                      |   |
|----------------------|---|
| - Mairie de COUFFE   | <b>Lundi 18 juin 2012 de 9h00 à 12h</b>           |
| - Mairie de MESANGER | <b>Mardi 26 juin 2012 de 14h00 à 17h00</b>        |
| - Mairie de COUFFE   | <b>Jeudi 5 juillet 2012 de 9h00 à 12h00</b>       |
| - Mairie de MESANGER | <b>Mercredi 11 juillet 2012 de 9h00 à 12h00</b>   |
| - Mairie de COUFFE   | <b>Vendredi 20 juillet 2012 de 14h00 à 17h00.</b> |

M. Alain BOELS est désigné en qualité de commissaire-enquêteur suppléant.

Les pièces du dossier seront déposées pendant toute la durée de l'enquête en mairies de COUFFE et de MESANGER.

Le public pourra en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture au public des mairies de COUFFE et MESANGER et formuler ses observations sur les registres ouverts à cet effet ou les adresser par écrit, au commissaire-enquêteur, à la mairie de COUFFE (25 rue du général de Charrette de la Contrie 44521 COUFFE) ou à la mairie de MESANGER (230 rue de la Vieille Cour 44522 MESANGER).

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure sera une autorisation délivrée par le préfet assortie de prescriptions d'exploitation ou un refus.